

De: SCHOTT Jeremy <jschott@vosges.fr>  
Envoyé: jeudi 22 septembre 2022 10:26  
À: eolis.rin@orange.fr  
Objet: RE: avis modification PLU chatel  
Pièces jointes: Arrêté 1 RB Chatel-sur-moselle (Hadigny-Les-Verrieres).pdf;  
Arrêté 2 RB Chatel-sur-  
moselle (Hadigny-Les-Verrieres).pdf

Bonjour,

J'ai effectivement consulté mes collaborateurs comme convenu, seul le responsable « gestion des forêts » avait des remarques. Vous trouverez ci-dessous les éléments à prendre en compte dans la modification du PLU.

La commune de Chatel-sur-Moselle dispose d'une réglementation communale des boisements fixée par arrêté préfectoral du 20/09/1985 (arrêté de la commune de Hadigny-les-Verrieres).

Conformément à l'article R.126-6 du Code Rural, ces périmètres doivent être reportés dans le PLU.

Si vous avez besoin de renseignements particuliers sur cette remarque je vous invite à vous rapprocher directement de lui aux coordonnées suivantes :

Guillaume ARTEL  
Chargée de mission forêt  
Service Agriculture et Forêt  
Tél. : 03 29 29 89 87  
Cordialement

Jérémy SCHOTT  
Technicien sécurité routière et gestion du domaine public  
Service Ingénierie Routière  
03.29.30.34.67 – 06.24.09.08.90  
jschott@vosges.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES  
Direction des Routes et du Patrimoine